

# LUTTE ANTI-VECTORIELLE – SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES

## BILAN ANNUEL 2023

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR (28)



Crédit photo : [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

## Table des matières

---

Résumé.....	2
Contexte .....	3
Contexte épidémiologique .....	3
Contexte entomologique .....	3
Surveillance entomologique.....	4
Signalement-surveillance passive .....	5
Réseau de pièges de l'Eure-et-Loir.....	6
Communication auprès des communes concernées .....	9
Bilan du réseau de pièges.....	9
Déclarations d'arbovirose .....	10
Enquêtes entomologiques et prospections .....	11
Diagnostics de sites sensibles.....	12
Annexe 1 : Contexte règlementaire .....	13

## Résumé

---

La surveillance entomologique du moustique *Aedes albopictus* et des cas humains de maladies transmises par les moustiques s'exercent en France hexagonale du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre. Les résultats de cette surveillance pour le département de l'Eure-et-Loir sont synthétisés ci-dessous :

Surveillance passive d' <i>Aedes albopictus</i> par signalements citoyens	
<b>8</b> signalements traités ( <b>0</b> signalements sans traitement car dans des communes déjà colonisées)	<b>3</b> signalements positifs <b>2</b> enquêtes entomologiques Dont <b>0</b> avec présence de vecteurs
Surveillance active d' <i>Aedes albopictus</i> par piégeage	
<b>50</b> pièges dans <b>19</b> communes surveillées <b>312</b> relevés	<b>1.0%</b> de relevés positifs <b>97.8%</b> de relevés négatifs Et <b>1.2%</b> relevés inexploitable
Progression de la colonisation dans les communes du département	
<b>0</b> nouvelles communes colonisées <b>3</b> communes avec détection ponctuelle	<b>0</b> communes colonisées fin 2023 (sur 241 <sup>1</sup> ) <b>0%</b> de la population départementale concernée par un risque potentiel d'arbovirose
Opérations de lutte anti-vectorielle	
<b>16</b> cas d'arboviroses <b>0</b> enquête entomologique	<b>0</b> avec présence de vecteurs <b>0</b> traitement LAV réalisé

Le département de l'Eure-et-Loir ne compte, au 31/12/2023, aucune commune colonisée par le moustique tigre. C'est le seul département de la région toujours non colonisé.

---

<sup>1</sup> Source, DGCL, Open collectivités

La période d'activité du moustique tigre est définie de mai à novembre en métropole, mais en pratique, en Centre-Val de Loire comme dans les départements limitrophes, le moustique tigre est essentiellement présent de juillet à octobre, avec des traces en juin et novembre.

Il y a eu trois détections ponctuelles cette année sur des pièges pondoires, sur les communes de Chartres, Nogent-Le-Rotrou et Poupry. Il y a eu également trois signalements citoyens positifs sur les communes de Morancez et Champhol qui ont conduit à une enquête sur place. Aucun de ces signaux n'a pas permis de mettre en évidence de vecteur adultes ou de gite.

Aucune autre espèce de moustique exotique vecteur de maladie n'a été détectée dans le département. Aucun traitement de lutte anti vectorielle n'a été déclenché autour des détections.

Interventions autour des cas : durant la période d'activité du moustique (du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2023), 66 cas confirmés de dengue importé ont été signalés en Centre val de Loire, contre 11 en 2022, dont 16 en Eure-et-Loir. Aucune autre arbovirose n'a été détectée. Le département d'Eure-et-Loir n'étant pas colonisé, il n'y a pas eu d'enquête entomologique à la suite d'une détection d'arbovirose. Aucun traitement adulticide n'a été nécessaire.

## Contexte

---

### Contexte épidémiologique

En 2023, en France métropolitaine, le nombre de cas importés confirmés d'arboviroses (Dengue/Chikungunya/Zika) identifiés dans les 71 départements métropolitains colonisés au 01/01/2023 par le moustique tigre s'élevait à plus de 2500 cas, dont près de 98% étaient des cas de Dengue (contre 279 cas dans les 67 départements colonisés en 2022 dont 255 cas de Dengue). Ces cas ont conduit à l'émergence de 43 transmissions autochtones, ce qui confirme l'augmentation de la circulation autochtone d'arboviroses en France hexagonale. L'année 2022 avait déjà connu 65 cas autochtones, contre seulement 2 l'année précédente.

Cette augmentation est liée essentiellement au contexte épidémiologique international et en particulier à l'épidémie de dengue déclarée aux Antilles en août 2023 d'où sont revenus de nombreux voyageurs.

En Centre-Val de Loire, 66 cas importés ont été déclarés en 2023, contre 4 en 2021 et 11 en 2022.

Au cours du mois d'août, un premier cas autochtone d'Usutu a été recensé en région Centre-Val de Loire. L'infection à virus Usutu est une pathologie également transmise par les moustiques mais par ceux du genre *Culex*. Ce virus est proche du virus West Nile et les oiseaux constituent son principal réservoir. L'Homme est une « impasse épidémiologique » et les cas sont le plus souvent asymptomatiques ou peu symptomatiques ; des manifestations neurologiques peuvent être observées chez une minorité des cas, et principalement chez des personnes immunodéprimées.

### Contexte entomologique

Arrivé en 2004 dans le Sud de la France, le moustique tigre vecteur *Aedes albopictus*, a réussi à coloniser 78 départements sur les 96 métropolitains en seulement 20 ans. Cette colonisation rapide s'est faite par transport passif le long des voies de communications. Parmi ces 78 départements colonisés, on retrouve 5 départements du Centre Val de Loire, à savoir le Cher (18), l'Indre (36), l'Indre et Loire (37), le Loiret (45) et depuis 2022 le Loir-et-Cher (41). Au niveau national, sept nouveaux départements ont été colonisés en 2023.

Au niveau régional, 35 nouvelles communes ont été colonisées en 2023, multipliant presque par deux le nombre de communes colonisées dans la région et portant la part de la population exposée à un risque potentiel d'arbovirose de 23 % à 33 % au cours de la saison.

A ce jour, sur le département de l'Eure-et-Loir, aucune commune n'est considérée colonisée par *Aedes albopictus*.

## Surveillance entomologique

La surveillance entomologique s'exerce à l'aide de deux outils : la surveillance passive qui repose sur le recueil des signalements de particuliers et la surveillance active qui consiste à installer des pièges pondoirs pour rechercher des œufs de moustiques.

### Signalement-surveillance passive

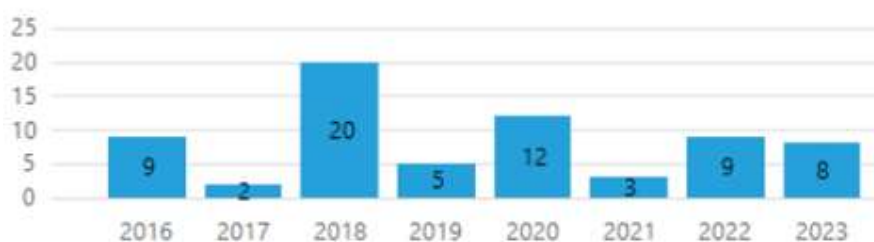
L'État a mis en place un portail permettant au citoyen de pouvoir signaler la présence de moustique tigre sur un lieu ([site de signalement du moustique tigre. \(anses.fr\)](https://anses.fr)).

INOVALYS a mis en place un lien<sup>2</sup> sur son site internet pour permettre l'envoi de messages et faciliter ainsi la déclaration de la part des particuliers.

En 2023, INOVALYS Tours a reçu et traité au total 8 demandes d'interventions sur le département de l'Eure-et-Loir, ce qui est sensiblement identique à 2022. Trois ont été positifs et ont conduit à des prospections entomologiques :

Région / département / Commune	Positif vecteur	Autres	Total
☐ Eure-et-Loir	3	5	8
AUNAY-SOUS-CRECY		1	1
AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN		1	1
CHAMPHOL	1	0	1
LES VILLAGES VOVEENS		1	1
MORANCEZ	2	0	2
SAINT-PREST		1	1
VERNOUILLET		1	1

Nombre de demandes d'interventions par année

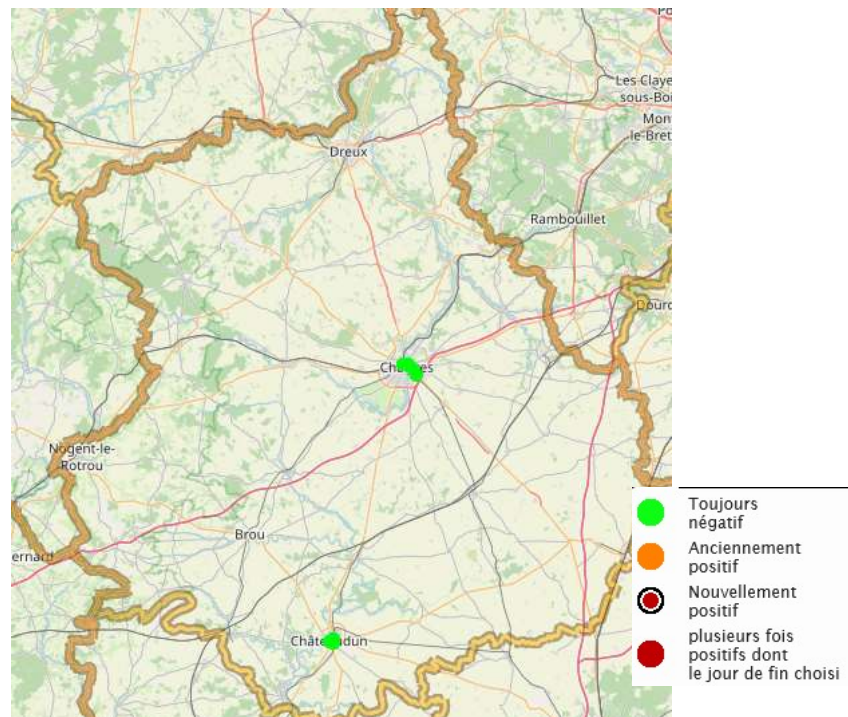


<sup>22</sup>[Surveillance du moustique tigre : Inovalys aux aguets !](#)

Tous ces signalements ont été émis depuis le portail signalement-moustique.fr et majoritairement sur mai et juin.

## Réseau de pièges de l'Eure-et-Loir

La première année de pose en Eure-et-Loir est 2018. Un total de 8 pièges avait été posés. 4 à Chartres (28-18-005 à 008) et 4 à Châteaudun (28-18-001 à 004). Tous les relevés étaient négatifs.



Même chose en 2019. Les huit pièges étaient toujours négatifs.

En 2020, l'ARS Centre Val de Loire prend en charge le dossier moustique tigre sur le département de l'Eure-et-Loir.

Le nombre de pièges posés est porté à 37, selon la répartition ci-dessous :

☐Eure-et-Loir	37
AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	3
CHARTRES	6
CHATEAUDUN	3
DREUX	7
ILLIERS-COMBRAY	3
LA FERTE-VIDAME	3
LE COUDRAY	1
LUCE	2
LUISANT	2
LURAY	1
MAINVILLIERS	2
POUPRY	1
VERNOUILLET	3

Un piège est posé sur un site à risque d'importation de vecteurs (relevé bimensuel), sur la zone d'Artenay-Poupry. Neuf sont placés sur des sites touristiques (La Ferté Vidame, Illiers-Combray et Saint-Symphorien). Tous les autres sont placés dans les principales agglomérations du département, en ciblant les zones les plus à risque (hôpitaux, cimetières, parcs, gares, ...). Seuls trois pièges ont été repris des précédents, sur Chartres.

En 2021, le réseau est identique à celui de 2020. Aucun piège n'a détecté de présence de moustique tigre sur la saison 2021. La répartition des pièges était à 75% sur les agglomérations, 25% sur des sites touristiques



En 2022, le réseau de pièges a été étendu à 53, soit 16 de plus qu'en 2021. En 2023 le nombre de pièges étaient de 50, selon la répartition suivante :


Répartition des pièges en 2022

Eure-et-Loir	53
AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	3
CHARTRES	6
CHATEAUDUN	3
DREUX	7
EPERNON	3
ILLIERS-COMBRAY	3
LA FERTE-VIDAME	3
LE COUDRAY	1
LES VILLAGES VOVEENS	1
LUCE	2
LUISANT	2
LURAY	1
MAINVILLIERS	2
NOGENT-LE-ROTROU	3
POUPRY	2
PRASVILLE	1
TOURY	3
TRIZAY-LES-BONNEVAL	3
VERNOUILLET	3
YMONVILLE	1

Répartition des pièges en 2023

Eure-et-Loir	50
BONNEVAL	3
CHARTRES	6
CHATEAUDUN	3
DREUX	7
ILLIERS-COMBRAY	3
LA FERTE-VIDAME	3
LE COUDRAY	1
LES VILLAGES VOVEENS	1
LUCE	2
LUISANT	2
LURAY	1
MAINVILLIERS	2
NOGENT-LE-ROTROU	3
POUPRY	2
PRASVILLE	1
SENONCHES	3
TOURY	3
VERNOUILLET	3
YMONVILLE	1

Malgré un nombre de relevés plus important (312, contre 290 en 2022 et 227 en 2021), le nombre de relevés inexploitable (concerne les statuts seau perdu, polystyrène perdu, seau pas accessible et relevé non effectué, un polystyrène retrouvé hors du piège ou un seau retrouvé sec restant exploitables) a encore diminué en 2023, suite à la communication plus efficace avec les mairies concernées et auprès des habitants et au fait que les seaux étaient cette année fixés au sol et protégés sur le dessus par un filet retenu par un élastique : 1.3% en 2023 contre 4.5% en 2022, 5.2 % en 2021 et 19.5% en 2020, soit même moins que la moyenne régionale qui est de 2.2 % (moyenne nationale 7.0 %) :

Statut Piège	Nombre de résultats		
Relevés sans problème	304	97,4 %	
Polystyrène retrouvé hors du piège	3	1,0 %	
Seau perdu	3	1,0 %	
Polystyrène perdu	1	0,3 %	
Seau sec	1	0,3 %	
<b>Total</b>	<b>312</b>	<b>100,0 %</b>	

L'ensemble des pièges ont été récupérés lors de la dernière relève en novembre.

### Communication auprès des communes concernées

Les maires des communes concernées par la pose d'un ou plusieurs piège pondoir ont été informés par un premier mail général de l'ARS en première quinzaine de juin puis un second mail plus précis d'Inovalys en amont de la pose des pièges. À l'issue de la tournée initiale de pose, INOVALYS a transmis les fiches de positionnement exact de tous les pièges les concernant. L'information des organismes privés s'est faite en même temps que celle des communes, aucun nouveau piège n'étant implanté cette année.

### Bilan du réseau de pièges

Le piège P28-18-008 de la gare routière de Chartres a donné un résultat positif ponctuel en octobre 2022. Suite à la campagne de 2022, il a été décidé de procéder à une prospection entomologique à proximité de ce piège pondoir (cf page 12 du rapport) en juin 2023. Ce piège ne s'est pas positivé sur la campagne 2023.

Les pièges positifs à Pourpry et Nogent-Le-Retrou n'ont pas donné lieu à une enquête en raison de la configuration des sites : ZAC avec très peu de végétation et peu de bâtiments à investiguer. Le moustique adulte ayant certainement voyagé avec un véhicule, il a été décidé d'attendre un éventuel second relevé positif, qui n'est pas advenu.

Aucune commune n'est déclarée durablement colonisée dans l'Eure-et-Loir.

nom du piège	Commune ds SI-LAV	zone	localisation approximative	juin	juin	juillet	juillet	août	août	septembre	septembre	octobre	octobre	novembre	novembre
P28-23-002	Bonneval	petite aire urbaine	rue de Montauban	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-23-003	Bonneval	petite aire urbaine	rue de villancien	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-23-004	Bonneval	petite aire urbaine	square avenue de Babyloine	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-034	Chartres	gde aglo > 20k	avenue d'Orléans, commerces	RAS		RAS		RAS		S		RAS		RAS	
P28-23-001	Chartres	gde aglo > 20k	6 rue St chéron, cimetière	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-18-007	Chartres	gde aglo > 20k	rue de la Corroierie, parking près cathédrale (distance? possible parvis)	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-18-008	Chartres	gde aglo > 20k	gare routière, rue Pierre Nicole	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-001	Chartres	gde aglo > 20k	Clinique vétérinaire des Sablons (buissons à l'entrée) derrière hippodrome	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-002	Chartres	gde aglo > 20k	Entrée Novotel av Marcel Proust (proche A11)	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-23-005	Chateaudun	gde aglo > 20k	croisement BD Peringondas et rue de la Résistance	RAS		RAS		RAS		RAS		HP		RAS	
P28-20-022	Chateaudun	gde aglo > 20k	promenade du Mail	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-023	Chateaudun	gde aglo > 20k	rue Charles Peguy, près cimetière, parc, vieille usine	RAS		RAS		RAS		SP		RAS		RAS	
P28-20-009	Coudray	gde aglo > 20k	Cimetière	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-010	Dreux	gde aglo > 20k	parking gare	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-011	Dreux	gde aglo > 20k	Cimetière, rue de Billy	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-012	Dreux	gde aglo > 20k	En face du Cimetière, rue Prdt Wilson, accès de service du parc	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-013	Dreux	gde aglo > 20k	N154 à l'éléphant bleu	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-014	Dreux	gde aglo > 20k	2 rue Henri Lefebvre (proche N154 et de l'EPAHD Eaux Vives)	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-015	Dreux	gde aglo > 20k	rue du président Wilson (jardin communautaire + N12)	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-016	Dreux	gde aglo > 20k	Atlantic recycl aut, rue des livraidières près N12 (possible dedans?)	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-027	Illiers-Combray	site touristique	maison place Lemoine (dans la cour, horaires et autorisation sinon parking rue des trois mariés)	RAS		RAS		SP		RAS		RAS		RAS	
P28-20-028	Illiers-Combray	site touristique	Entrée du Pré Catelan, rue de Tansonville	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-029	Illiers-Combray	site touristique	impasse du Pré Catelan	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-024	La Ferté Vidame	site touristique	entrée du château (nécessité d'entrer dans le parc)	RAS		HP		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-025	La Ferté Vidame	site touristique	camping D15.1	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-026	La Ferté Vidame	site touristique	rue de l'Hopital (emplacement à définir)	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-005	Lucé	gde aglo > 20k	Cimetière, près de rails de triage.	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		SP	
P28-20-006	Lucé	gde aglo > 20k	Rue Alphonse Daubet (buisson devant panneau d'entrée du parc de jeux)	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-003	Luisant	gde aglo > 20k	cimetière	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-004	Luisant	gde aglo > 20k	au Nord de la Rue des érables	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-017	Luray	gde aglo > 20k	Rue des droits de l'Homme (bouillé de saules denses)	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-007	Mainvilliers	gde aglo > 20k	Cimetière, entrée massif contre l'église	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-008	Mainvilliers	gde aglo > 20k	5 rue roland Buthier haie clinique ELS/LSAM	RAS		PP		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-014	Nogent-Le-Rotrou	petite aire urbaine		RAS		RAS		RAS		RS		RAS		RAS	
P28-22-015	Nogent-Le-Rotrou	petite aire urbaine		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-016	Nogent-Le-Rotrou	petite aire urbaine		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
E28-20-033	Poupry	risque d'import		RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS		RAS	RAS	RAS	RAS
E28-22-010	Poupry	risque d'import	D10 à proximité de Carrefour Supply, panneau sortie pompiers	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	TI	RAS	RAS	RAS	RAS
P28-23-006	Senonches	petite aire urbaine	parking château senonches	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-23-007	Senonches	petite aire urbaine	rue de la libération	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-23-008	Senonches	petite aire urbaine	avenue de badouleau	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-004	Toury	petite aire urbaine	Cimetière de Toury, rue de la croix auger	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-005	Toury	petite aire urbaine	Mairie, 5 place suger	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-006	Toury	petite aire urbaine	Rue de la maladrerie, parking poids lourds AS 24	RAS		RAS		HP		RAS		RAS		RAS	
P28-22-007	Prasville	petite aire urbaine	Sur le parking du relais de Beauce sur N154	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-008	Ymonville	petite aire urbaine	Buisson en face du cimetière d'Ymonville, chemin de derrière	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-009	Les villages Vovéens	petite aire urbaine	haie sur le pignon du Gymnase Jean Gallet, en face du cimetière, rue saint lubin.	S		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-018	Vernouillet	gde aglo > 20k	Résidence Domytis, route de Crecoy (à l'intérieur?)	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-019	Vernouillet	gde aglo > 20k	Rue Thomas Edison (casse voiture) à l'entrée de la rue ou dans la casse?	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-020	Vernouillet	gde aglo > 20k	Rue Gustave Eiffel (casse voiture)	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	

### Résultats des pièges

<span style="background-color: #90EE90; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	NEGATIF
<span style="background-color: #FF0000; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	POSITIF
<span style="background-color: #00B0F0; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	Relevé exploitable (NEGATIF)
<span style="background-color: #FFFF00; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	Relevé non exploitable

<span style="background-color: #90EE90; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	RAS	Rien à signaler
<span style="background-color: #FF0000; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	X	POSITIF (Nb d'œufs)

<span style="background-color: #0000FF; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	RS	Seau Renversé et Sec
<span style="background-color: #000000; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	S	Seau Sec
<span style="background-color: #0000FF; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	HP	Polystyrène Hors piège
<span style="background-color: #0000FF; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	R	Seau Renversé

<span style="background-color: #FFFF00; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	SP	Seau Perdu
<span style="background-color: #FF0000; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	PP	Polystyrène Perdu
<span style="background-color: #FFFF00; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	SPA	Seau Pas Accessible
<span style="background-color: #000000; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	NR	Non Relevé

## Surveillance des sites sensibles

La surveillance des sites sensibles présente plusieurs intérêts :

- évaluer le niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc le niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- évaluer les mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Il n'y a pas de site sensible surveillé actuellement dans le département de l'Eure-et-Loir du fait de l'absence de vecteur implanté.

## Déclarations d'arbovirose

---

16 cas d'arbovirose ont été déclarés en 2023 sur le département de l'Eure-et-Loir.

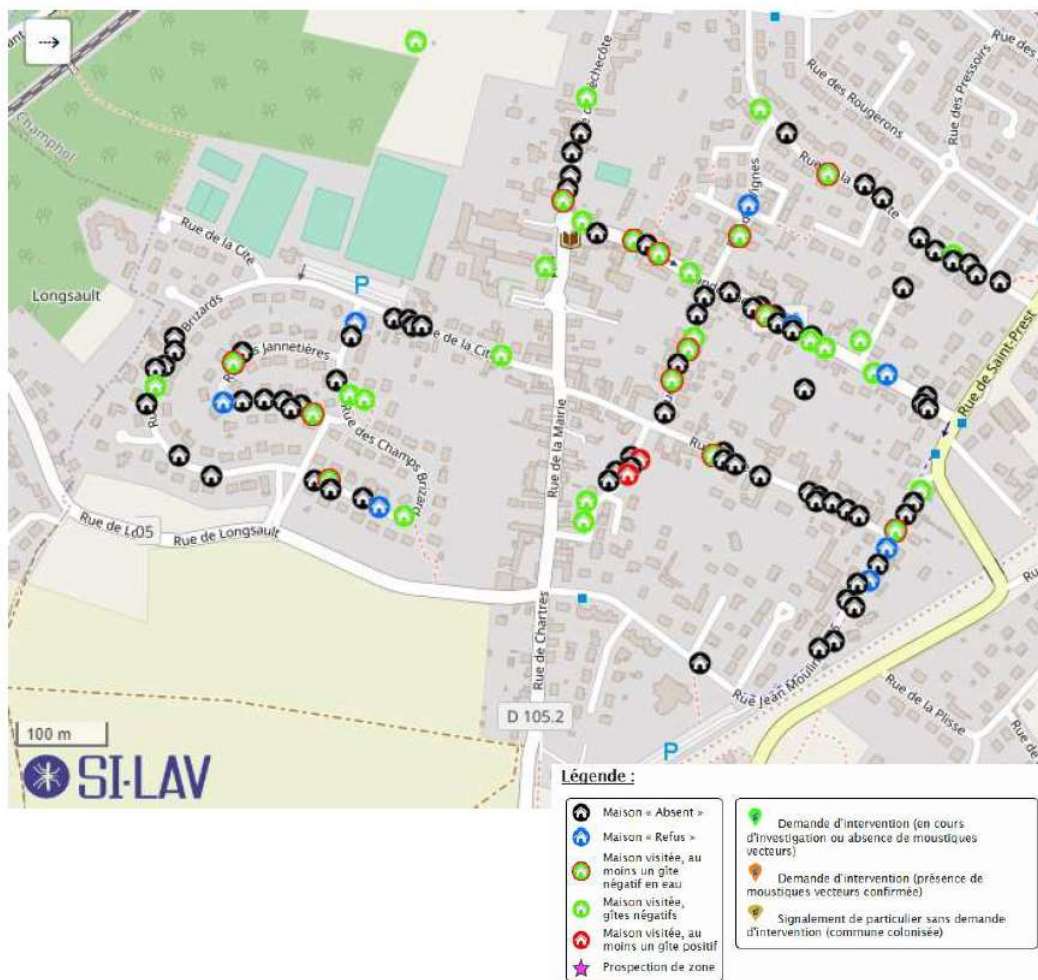
Le département d'Eure-et-Loir n'étant pas colonisé, il n'y a pas eu d'enquête entomologique à la suite d'une détection d'arbovirose.

## Enquêtes entomologiques et prospections

Trois enquêtes ont été menées au total. Deux enquêtes ont été réalisées, par suite de signalements citoyens positifs sur les communes de Champhol et Morancez et une enquête suite à un piège pondoir ayant montré la présence d'œufs de moustiques tigre en fin d'année à Chartres.

### EE41-28-23-10-02883 Champhol

*Détail des lieux enquêtés et des éventuels signalements sur le secteur :*



L'enquête nous a permis de détecter du vecteur adulte dans une zone d'un rayon de 150m autour du signalement positif d'origine. Cependant hors de cette zone, quelques habitants ont recensé la présence du moustique tigre chez eux, mais sans avoir pu l'identifier avec certitude. Par conséquent nous avons appuyé sur l'intérêt de continuer à réaliser des signalements, notamment en ligne, afin de voir si le moustique est présent sur une plus grande

zone que ce que nous pouvons penser. En parallèle, les autorités et la commune ont prévu de poursuivre les actions de prévention. Il n'a pas été initié de traitement adulticide.

#### **EE42-28-23-10-03834 Morancez**

Cette enquête n'a pu être conduite dans des conditions optimales en raison du manque de coopération de certains habitants. L'absence d'agents de la collectivité pour accompagner le laboratoire n'a malheureusement pas permis d'entrer dans beaucoup de jardins privés. Nous avons essuyé 57 refus. La plaignante était présente et nous a ouvert et nous avons pu constater la présence de larves et de vecteurs adultes chez elle. Cette enquête n'a pas conduit à une opération de démoustication vu l'impossibilité de valider avec certitude la présence du moustique tigre en dehors de chez la plaignante.

#### **EE24-28-23-06-01337 Chartres**

Cette enquête a été initiée suite à un relevé de piège positif. Elle a permis de localiser différents gîtes à risque dans les rues ou chez les particuliers, tous secs, mais pas de vecteur adulte. Aucune nuisance n'a été rapportée par les administrés. Le piège a été retrouvé positif au mois d'octobre avec seulement 17 œufs pondus. Au vu de la localisation du piège (proche de l'ancien parking et de la zone de travaux) il est raisonnable de penser que c'est un individu qui aurait transité par l'intermédiaire d'un véhicule de chantier ou de particulier. De plus le piège 28-18-007 près de la cathédrale, relevé fin juin était négatif. Il n'a pas été prévu de traitement.

## Traitement adulticide

---

Aucun traitement adulticide réalisé en 2023.

## Diagnostique de sites sensibles

---

Aucun diagnostic de site sensible réalisé en 2023.

## Annexe 1 : Contexte réglementaire

---

- *Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux conditions d'habilitation par le directeur général de l'agence régionale de santé des organismes de droit public ou de droit privé pris en application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 fixant la liste des départements où est constatée l'existence de conditions entraînant le développement ou un risque de développement de maladies humaines transmises par l'intermédiaire de moustiques et constituant une menace pour la santé de la population*
- *Articles L 1311-1, L 1311-2, L6111-2 et L6144-1 du Code de la santé publique*

Les évolutions réglementaires ne sont toutefois pas achevées, la loi de 1964 confie toujours aux conseils départementaux un certain nombre de missions, qui doivent actuellement s'entendre comme étant les missions relatives à la démoustication de confort (compétence exercée dans les zones littorales du sud et de l'ouest).

L'agence régionale de la santé (ARS) a mis en place un dispositif de lutte anti vectorielle dans les 6 départements de la région Centre-Val de Loire, conformément à la réglementation en vigueur.

Le risque sanitaire lié aux arbovirus Chikungunya, Dengue, puis Zika, doit être pris en considération par les établissements de santé, en application des arrêtés ministériels du 23 juillet 2019, des règles d'hygiène visées dans les articles L 1311-1 et 2 du Code de Santé Publique et des préconisations des articles L 6111-2 et L 6144-1 du CSP.

Ces dispositions concernent à la fois la prise en charge et la protection du patient mais également les actions de lutte contre la propagation du moustique vecteur dans l'établissement.